

À la p. 18, en parlant des Curt alias Saviot, j'ai donné les généralités sur les familles portant ce nom. Je parle maintenant de la branche qui n'a jamais eu de surnom et qui a probablement laissé aux Saviot les Curts d'en bas, berceau de la famille, pour aller s'établir sur le Pian del Carbone, où leur nom resta à un autre hameau, encore occupé par les Lay, leurs descendants.

D'entre les cinq frères - Maurice, Jean, Pierre, Martin, et Michel - (probablement fils d'un Jean), la branche qui a perpétué ce nom pendant plus de deux siècles est sans doute celle du cadet, s'il faut, selon la coutume, donner une grande importance à la répétition des prénoms.

Michel était donc le dernier des frères qui, en 1503, possédaient des biens arrosables avec l'eau de la Bialera Peyrotta. Il mourut entre 1509 et 1549. Il occupait au commencement de 4^e Jean, des biens communaux en 1503.

Jean, son fils, était né sous à la fin du 15^e siècle, puisqu'il est dit avoir environ 50 ans en 1549, alors qu'il dépose comme témoin à charge dans le procès contre Christophe Rorenco, prieur de 3^e Jean. Il est dit: "del Foresto di S. Giovanni." Il jouit d'une longue et vigoureuse vieillesse si c'est lui ce Jean qui figurait, en 1594, dans l'acte de soumission au Duc, dressé par les Valdais de 3^e Jean, après le départ de Lesdiguières.

Michel, mentionné en 1563 dans les comptes de la commune, était sans doute son fils, bien que sa paternité ne soit indiquée nulle part.

Il était un des quatre conseillers qui, le 8 juin 1579, en présence de la maggior parte del popolo, réunis dans le temple du Chabas, rédigèrent la déclaration par laquelle ils rejetaient la responsabilité de l'insurrection contre le Marquisat de Saluces. Il est aussi nommé comme présent à l'acte de 1594, cité plus haut. Il mourut avant 1613⁽³⁾.

Daniel, dont la paternité n'est pas non plus indiquée, doit avoir été fils de Michel, dont il a transmis le nom à son propre fils. Il est nommé entre 1605 et 1620 dans divers actes, mais sa femme Marguerite est veuve en 1627, alors qu'elle se consigne avec son fils⁽⁴⁾.

Michel fut un personnage influent, tant dans sa commune que dans sa paroisse. Il épousa, j'ignore à quelle date, Madonna Maria Dema de Bubiante. Ils avaient sans doute déjà plus d'un des cinq enfants que je leur connais, lorsqu'éclata comme une foudre l'événement de Gaspar de janvier 1655, suivi en avril par l'invasion des hordes de la massacreur furieux, accompagnés d'incendies, de saccages, de dévastations systématiques, opérés sans pitié par les troupes, ecclésiastiques par prêtres et moines, que par les habitants des communes catholiques. Les Curts, placés non loin des confins de Binigüeros, furent sans doute des premiers atteints, mais Michel et les siens avaient probablement rejoint à temps un refuge, abandonnant leurs biens aux pillards, puisqu'aucun n'est nommé parmi les martyrs, ni au nombre de ceux qui abjurèrent. La guerre finie, ils se hâtèrent de rentrer dans leurs maisons et de les relever. (1)

La Patente de 1655 défendait la prédication à 3^e Jean. On crut pouvoir du moins y continuer le catéchisme aux Malans, au pied des Curts. La cour l'ayant défendu expressément, le pasteur Léger recourut à une assemblée plénière des Vallées, qui envoya une députation à Turin, tout en recommandant de continuer ces exercices à 3^e Jean, de peur de perdre le droit d'usage. Mais Cromwell mourait, et les Valdais étaient livrés sans défense à leurs ennemis implacables. Aussi fut-il, le pasteur de 3^e Jean, cité par trois fois à comparaître à Turin avec ses anciens, qui étaient en même temps les conseillers de la commune, entièrement valdaise depuis la récente séparation d'avec Busserne⁽⁵⁾. Des deux premiers ajournements ne mentionnaient pas la cause. Le 3^e, en date du 3 mai 1658, commença par ces mots: "Venez les informations prises contre Monsieur Jean Léger ministre, des Etats de S. A. R. pour être allés en la sus-dite Ecole ou Prêche..." Comme ils ne se présentèrent pas, deux surs de ce qui les attendait, de nouveaux recours provoquèrent la procédure jusqu'à ce que, par la sentence du 12 janvier 1661, le pasteur Léger et les sus-nommés

(1) Michel Curt et son fils Daniel est un des représentants de 3^e Jean, lorsqu'on procédait à ce partage, en 1657. (2) En 1542, il est nommé parmi les hommes qui dépendaient des seigneurs Rorenco. (3) Le 1^{er} janvier 1613 est mentionnée Susanne, femme Michel Curt, veuve de Jacob Ayant, de 3^e Jean. (4) En 1677 et en 1678, Daniel se consigne avec sa femme et 4 enfants; ses biens valaient 50 écus. En 1627, le 8 juin, sa veuve avait 40 ans, et son fils Michel 13 ans. (5) Il était né en 1614. (6) Cf. Supplément N. 10 p. 33

"sont condamnés au bannissement perpétuel, leurs biens confisqués et, venant les forces de la justice, le susdit Léger a estre pendu, et les autres susdits à servir dix ans les galères de S. M. P. (1)"

Pendant que les vallées recouvraient encore, mois en vain, à la clémence et à l'équité des souverains, Léger continua à exercer son ministère, mais en cachette ou avec bonne escorte, jusqu'à la fin de l'année, alors que chacun comptait qu'il devait se vouer, à l'escil. Comme tomber la poursuite des autres inculpés. En effet, l'un d'eux, le notaire Bianchi, figure même comme député de J. E. Jean dans une requête de février 1663.

Michel Curt put donc probablement rester chez lui, malgré ces menaces. Mais l'orage ne tarda pas à éclater, cette même année 1663, sous forme de la guerre dite des bannis. Cette fois, on en voulait surtout à Tanavel et à sa bande; aussi la plupart des passeurs, et des personnes en vue s'abstinrent-elles de prendre part aux hostilités.

Le premier voisin, aux Mussets, était messer, Jean Musseton, une des victimes de la sanglante année 1655. Il avait, laisse, quatre fils, l'un desquels, Daniel, avait épousé Marguerite, fille de Michel Curt. Il fut, à son tour, une victime de la guerre de 1663, au cours de laquelle il mourut laissant sa veuve avec un enfant tout jeune. Des pillards passèrent par là, et saccagèrent les Mussets; mais Michel Curt sauva ce qu'il put. "I mobili del fu Daniele sono stati presi negli ultimi mesi di guerra, i bestiami ritirati da Michele Curto e venduti a Pinerolo (alors française), due manretti per doppie 3 3/4 rimesse a Margherita sua figlia, vedova di detto Mussettone, la quale ha in custodia la valca, i botalli ecc. comprati dopo la morte del marito." Le malheur des temps les avait empêchés de faire un partage légal des biens entre elle et ses biens-prières. Cet acte eut lieu le 13 janvier 1670, "al Pian del Carbone, nella casa di m. Michele Curto". L'arbitre dans la division était Michel Govin seu. Joseph. Le 27 février 1671, Marguerite désirant se remarier et ses oncles refusant de se charger de la tutelle de pupille, ce fut encore son oncle, Michel Curt, qui l'assuma. On peut juger du soin avec lequel il gèra les affaires et dirigea l'éducation de son petit-fils "pupillo e inèr- sposo," c. à d. délicat de santé, quand on pensa que ce petit Jean Musseton, 18 ans plus tard, put partir à la prendre comme chirurgien. Accablé de fatigue après Palbertrand, il fut trouvé endormi par les Français et envoyé aux galères, où il peina pendant 25 ans, non sans donner les preuves éclatantes de son endurance et de sa foi. Libéré en 1714, il put encore jouir de quelques années de calme, à J. E. Jean.

Je n'ai trouvé aucune mention de Michel Curt après 1671. Peut-être vécut-il jus- qu'en 1686 et fut-il une des innombrables victimes de la débâcle. Il mourut en tous cas avant 1695, alors que, le 27 février, Jean Jay rachète les droits des Ordins sur le hé- ritage des giugali Curti. Les Ordins étaient peut-être les enfants de Margue- rite, de son second mariage. Michel et Marie Curt eurent encore une fille, Susanne, qui épousa Blaise Peyrot, un des compagnons de Tanavel, lui aussi mort en 1663, ou en tous cas avant 1665. La veuve se remaria avec Jean Pivoire alias Revel, dont la fille Marguerite, femme de Paul Revel, vendit à son tour, en 1703, ses droits à Jean Jay. Les autres filles Curt étaient Ludovica, mariée Brunerol, et Anne, qui semble avoir épousé un Muston. Leur père, Daniel, et sa femme Susanne, allèrent en exil en 1687 en Suisse avec Henry, enfants, Marie de 7 ans, Michel de 6, et Louise de 3. Ils rentrèrent aux vallées et se trouvaient à J. E. Jean en 1695, mais ils moururent avant 1712. A cette date, leur fille Louise vendit à son tour ses droits à J. Jay.

Marguerite et Susanne étaient mortes avant leur père Michel. Louise fut probablement la dernière à porter le nom de Curt. On peut croire que son cas fut un des chagrins qui abrégèrent la carrière de ses parents, car elle fut probablement enlevée, puisque, en 1712, elle était "catholizzata, serva e in educatione nel monastero di S. Croce a Torino" et que son procureur pour la vente fut le prieur du Villar.

[1] Léger. Histoire etc II 271-2

Curt, de J^e Jean

prob:
 Maurice =
 f. 1503
 |
 Luc =
 |
 Maurice =
 f. 1529
 |
 Birth
 f. 1611, 1626

Maurice
 1503, 1569
 + av. 1611

Barthelemi
 1611, 1626
 à Lusarne
 catholique

Jean
 1503

Pierre
 1503

Martin
 1503, 1563

prob =
 |
 Mrs =
 |
 Martin
 f. 1563

Michel
 1503, 1509
 + av. 1542

Jean = Catherine
 n. 1499
 + av. 1611
 1549, 1594
 + av. 1611

Michel
 1563, 1597
 + av. 1613

Lusanne
 v. de Jacob
 ayant 1613

Daniel =
 1620
 + av. 1627

Marguerite
 n. en 1587
 1627

1611, 1617
 + av. 1627

1611, 1617
 + av. 1627

1611, 1617
 + av. 1627

1611
 + av. 1617

Marie =
 Dema
 1656
 + av. 1695

Michel
 n. 1614
 1677
 + av. 1695

Marguerite
 ep. 1^o Daniel
 Muston + 1663
 2^o Odin?

Lusanne
 ep. 1^o Blaise
 Beyrot + 1663
 2^o Jean
 Drivoire Nevel

Daniel = Lusanne
 1687, 1695
 + av. 1707
 1688

Anne
 1695
 ep. ?
 Muston?

Jean = Louise
 Brunnerd

Marguerite
 ep. Jean Gay

Jean
 Catherine
 ep.
 Jacques Talla

Catharina
 = B. ODIN

Marie
 n. 1680
 ep. Bonnet
 v. de
 1707 cede. de
 av. de J. Gay

Michel
 n. 1681

Louise
 n. 1685
 1717